

Le canton de Neuchâtel veut reporter un paquet de mesures fiscales. Un référendum s'y oppose et s'en prend particulièrement à la répartition du revenu des travailleurs frontaliers

## Fausses notes dans l'harmonie des impôts



JEAN-LUC WENGER

**Votations** ► Jeudi, la ville du Locle communiquait une «mise au point pour éviter toute confusion». Selon elle, les arguments des référendaires dans la votation du 24 septembre ne seraient pas corrects. Voire franchement hors contexte. Pour rappel, la campagne porte sur le report de l'harmonisation de l'impôt sur le revenu des frontaliers. A l'heure actuelle, la répartition est redistribuée 75% aux communes et 25% au canton. Contre 60% pour l'Etat et 40% pour les communes si le report devait être refusé.

En 2013, un accord était trouvé au Grand Conseil pour l'entrée en vigueur d'un paquet de mesures fiscales, harmonisation de l'impôt sur les frontaliers comprise. Cette dernière ayant déjà été reportée une fois, les référendaires estiment qu'il faut désormais que la réforme soit entièrement appliquée.

Le parlement, à majorité de droite à l'époque, avait pour sa part admis que la globalité du système devait tenir compte de la conjoncture, répartition des impôts compris. D'où le nouveau report de la bascule de l'impôt sur les frontaliers. Le Grand Conseil a confirmé cette position en raison des finances de certaines communes.

### Communes pas consultées

Ce report s'inscrivait dans un paquet plus large, visant à réduire l'écart entre les communes, jugé trop grand actuellement. «Il est donc faux d'affirmer que la péréquation fonctionne bien.» D'ailleurs, si le volet des recettes de la péréquation a fait l'objet d'un consensus, celui des charges n'est toujours pas réglé.



L'usine La Semeuse, à La Chaux-de-Fonds, reprise par la famille Bihler, qui se domicilie, elle, à Auvignier. KEYSTONE

«Alors que les communes ont déjà cédé des points de leurs impôts sur les entreprises, il n'est pas acceptable de reporter une nouvelle fois un seul élément du paquet», écrit Olivier Hausener, ancien député PLR et co-président du comité référendaire. «Pour les 31 communes privées des revenus attendus, à l'exemple des 4,1 millions pour la ville de Neuchâtel, cela reviendrait à ne pas tenir les engagements pris.»

Dans l'autre camp on dénonce le fait que les référendaires prennent certaines libertés avec la vérité. Ainsi sur 36 communes, 9 se seraient prononcées en faveur du report et non pas 6. Par ailleurs, toutes les autres communes n'ont pas pris position. Enfin, lors de la récolte de signatures, les référendaires se seraient permis de signer des annonces au nom de plusieurs communes et en utilisant les ar-

moiries de celles-ci sans les avoir consultées.

### Qui «paie l'injustice»?

A Neuchâtel, le Conseil communal soutient le référendum ainsi que certaines sections des partis politiques dont le PLR. Les sections du PS et du POP de la ville, tout comme leur parti cantonal, combattent le référendum. «Il

est évident que notre association référendaire arrange beaucoup de monde, notamment ceux qui ne souhaitent pas se mettre en porte-à-faux avec leur parti, mais qui disent stop!», assure Olivier Hausener.

Il est vrai qu'affiches et tous ménages clament que 31 communes sur 36 du canton de Neuchâtel «paient l'injustice».

### Des sociétés pas très anonymes

Le *Courrier* a reçu le «résultat d'une heure de recherche un dimanche matin». Selon l'information communiquée par un de nos lecteurs, «il y a au moins quatre holdings du Bas – une à Neuchâtel et trois à Milvignes – qui gèrent des participations dans des entreprises des Montagnes». La recherche n'était pourtant centrée que sur Milvignes et ce résultat ne dit rien sur les autres holdings du Littoral.

Le principe fonctionne ainsi: la holding possède les parts de l'entreprise-fille et encaisse une par-

tie du bénéfice de celle-ci. Un bénéfice que la holding déclare ailleurs que sur le lieu de production, moyennant la déduction pour les frais de gestion. Ainsi, le lieu de production n'a que les effets négatifs: trafic, pollution... La taxation du salaire du directeur se fait dans sa commune de domicile. «En général, le directeur et sa holding habitent sous le même toit ou, à tout le moins, la même commune.» Une interpellation sur ce sujet devait être déposée jeudi soir au Conseil général de Milvignes. JLW

que beaucoup de gros salaires et des bénéfices sont réalisés dans le Haut et taxés dans le Bas, ou hors canton. Pour illustrer ses propos, un partisan du projet rappelle que la famille Bihler, de Choco-diffusion – qui a repris les cafés La Semeuse –, habite Auvignier, là où les impôts sont moindres qu'à La Chaux-de-Fonds, où se trouve l'usine.

### Impôt bas en Bas

Ainsi, le cadre d'une entreprise horlogère basée au Locle mais habitant à Saint-Blaise paie son dû dans son village. Mais s'ils sont partis, c'est parce que les communes qui ont la fiscalité la plus lourde manquent de ressources financières. Si les impôts sont plus bas dans le Bas, ce n'est pas dû à une gestion remarquable des bourses communales, c'est avant tout le fait de leur situation géographique qui permet d'attirer des contribuables aux revenus plus élevés», éclaire un administrateur communal. Or, l'impôt le plus important pour les communes est celui des personnes physiques. Là où l'impôt est le plus bas, le revenu moyen par contribuable est le plus haut.

Sur cette question, Olivier Hausener répond que l'inverse est aussi valable. «Il ne faut pas oublier que de nombreux contribuables qui exercent des professions libérales paient le 80% de l'impôt dans la commune de leur lieu de travail et non pas de résidence.» «De 2000 à 2017, près de 410 millions de francs ont été transférés des communes des districts de Neuchâtel et Boudry en direction des Montagnes neuchâteloises et du Val-de-Travers», assure Olivier Hausener. Cette commune confirme qu'elle touchera environ 4,2 millions en 2017 au titre de la péréquation. Un observateur de la vie politique neuchâteloise se demande: «Les référendaires souhaiteraient-ils se passer aussi de la péréquation fédérale qui fonctionne sur le même modèle et qui est favorable au canton?»

## Le bio, seul garant d'une agriculture durable?

**Ecologie** ► Ce week-end, l'activiste écologiste neuchâtelois Lucien Willemin débatta des avantages du bio sur l'agriculture conventionnelle<sup>1</sup>. Son dernier ouvrage *Tu parles Charles!*, illustré par le dessinateur Pitch, traite en effet des questions d'alimentation. Lucien Willemin est aussi l'auteur de *En voiture Simone!* (2013) et *Fonce Alphonse!* (2015), portant sur l'énergie grise. Interview.

### Qu'est-ce qui vous a poussé à écrire ce plaidoyer pour le bio?

**Lucien Willemin:** Ce n'est pas un plaidoyer, je ne suis pas là pour défendre une cause mais pour offrir une vision plus large de l'agriculture qui nous entoure. Nous sommes régulièrement invités à consommer local, les labels pour vendre les produits issus de l'agriculture conventionnelle suisse fleurissent, alors qu'elle fait disparaître la biodiversité.

### Dans votre livre, vous tranchez: il vaudrait mieux acheter une carotte bio de l'étranger que celle conventionnelle provenant de l'agriculture traditionnelle.

L'agriculture biologique est notre seul moyen à disposition pour garantir une nature et une nourriture exemptes de pesticides. Pour qui y voit un choix incohérent par rapport au transport généré pour acheminer la carotte bio, j'invite à compter les transports nécessaires à la chimie pour accélérer la croissance de la carotte conventionnelle locale, ainsi que l'énergie grise et les rejets de substances toxiques qu'induisent la fabrication et l'utilisation de cette chimie.

### Ne pensez-vous pas vous faire des ennemis en défendant ce point de vue?

Il ne s'agit pas d'un point de vue mais d'un état de fait. Il est essentiel que nous sortions de l'état léthargique dans lequel l'éblouissement d'après-guerre



Les marchés bio sont de plus en plus prisés en Suisse. KEYSTONE

nous a mis. Jusque dans les années 1970, nous manquions de recul.

Nous ne pouvions pas voir clair, car cette chimie met du temps à montrer

son vrai visage. Aujourd'hui les rendements diminuent, les sols s'épuisent. Les interactions des molécules que nous avons développées, envoyées dans

la nature et ingurgitées dans nos corps inquiètent. Ce phénomène appelé «effet cocktail» se renforce. Les procédures d'homologation ne pourront jamais intégrer ces risques. Personne n'en maîtrise les effets sur le vivant. Celui qui viendrait à le prétendre... ment!

### Quelles sont vos sources?

Tous les chiffres du livre sont référencés. Pour le reste, c'est le fruit d'une longue réflexion, nourrie par des voyages, des expériences de vie, des observations et des rencontres avec de nombreux agriculteurs et scientifiques. Cela dit, je trouve qu'il est important de donner la parole à ceux qui sont sur le terrain, aux praticiens.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
SELVER KABACALMAN

<sup>1</sup>Au marché bio de Saignelégier, samedi 16 à 16h et à Yverdon-les-bains pour l'Alternat'V festival, dimanche 17 à 15h30.